

TECHNIS



NAO : UNE PRIME EXCEPTIONNELLE OBTENUE PAR L'UNSA !

20 OCTOBRE 2026

JUSQU'À
120 €

LORS DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2026 CONSACRÉE AU POINT SUR LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO), NOUS AVONS PORTÉ LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS. NOUS AVONS ÉTÉ ENTENDUS : LA DIRECTION A ACCEPTÉ DE VERSER UNE PRIME EXCEPTIONNELLE SUR PAIE D'OCTOBRE.

UN GESTE DE SOUTIEN, PAS UNE SOLUTION DE FOND

Soyons clairs : cette prime ne résout pas le problème de fond du pouvoir d'achat. Elle n'apporte pas d'évolution pérenne et reste un coup de pouce ponctuel, qui apporte néanmoins un soutien concret aux agents les moins bien rémunérés, pour qui la hausse du coût de la vie pèse davantage.



NOTRE ENGAGEMENT

Nous prenons acte de cette mesure, qui correspond à notre demande d'action urgente et à une attente forte des agents.

Nous resterons attentifs aux suites des NAO, pour que des mesures durables viennent consolider le pouvoir d'achat de chacun.

COMMENT LA PRIME SERA-T-ELLE RÉPARTIE ?

La prime dépend de votre salaire brut, selon 4 quartiles :

Quartile	Salaire brut	Prime brute
1	Jusqu'à 2 294 €	120€
2	De 2 295 € à 2 676 € (médian)	120€
3	De 2 677 € à 3 087 €	60€
4	Au-delà de 3 087 €	Non éligible

C'EST QUOI LE SALAIRE MÉDIAN ?

Le salaire médian partage les salariés en deux groupes égaux : la moitié gagne moins de 2 696 € brut, l'autre moitié gagne plus. Ce n'est pas la même chose que le salaire moyen, qui peut être tiré vers le haut par quelques très hauts salaires.

COMMENT EST CALCULÉ LE SALAIRE BRUT ?

Statutaires : traitement + indemnité de résidence + prime de travail, sur 12 mois.
Contractuels : salaire fixe + indemnité d'ancienneté, sur 12 mois.